

ments s'échelonnant le long des grands cours d'eau qui forment le système du fleuve Mackenzie.

Le chef-lieu du district de Mackenzie est Fort-Smith, sur la rivière de l'Esclave, directement au nord de la frontière provinciale de l'Alberta. De là à l'Océan Arctique, la navigation se fait sans interruption sur un parcours de 1,300 milles et le long du littoral arctique jusqu'à l'île King-William. Lorsque les conditions de navigation le permettent, les communications sont maintenues entre l'Arctique occidental et l'Arctique oriental en passant par le détroit Bellot qui sépare la péninsule Boothia, extrémité la plus au nord de la terre ferme canadienne, de l'île Somerset.

L'administration assure un service médical et infirmier, accorde des subventions aux missions anglicanes et catholiques pour l'instruction et l'hospitalisation, et s'occupe du bien-être général de la population des Territoires. Lors du recensement de 1931, la population des Territoires était de 9,723 âmes.

Des terrains qui couvrent une superficie globale de 583,997 milles carrés environ et abritent un grand nombre des plus célèbres sanctuaires de chasse ont été constitués en réserves où seuls les Indiens, les Esquimaux et les Métis qui les habitent peuvent chasser et piéger. Cette région comprend la nouvelle réserve des Montagnes Mackenzie, qui couvre toute la terre au nord de la rivière Liard entre le fleuve Mackenzie et la frontière du Yukon et jusqu'à la réserve de la Rivière Peel au nord. Afin de protéger le gibier dans les régions non comprises dans les réserves, des permis de chasse et de piégeage ne peuvent, d'après les règlements, être accordés qu'aux:—

1. Habitants des Territoires du Nord-Ouest tels que définis par ces règlements et qui le 3 mai 1938 détenaient un permis de chasse et de piégeage et qui continuent d'habiter les Territoires du Nord-Ouest.

2. Enfants de ceux qui habitent les Territoires du Nord-Ouest depuis les quatre dernières années, à condition que ces enfants continuent d'habiter les Territoires du Nord-Ouest.

Le parc du Buffalo des Bois, près de Fort-Smith, est réservé spécialement pour la conservation du buffalo. Il comprend 3,625 milles carrés dans les Territoires du Nord-Ouest et 13,675 milles carrés dans l'Alberta. Le sanctuaire de Thelon à l'est du Grand lac des Esclaves, d'abord réservé pour la conservation du bœuf musqué, fournit maintenant une retraite à toutes espèces de gibier. En vertu de la loi du gibier du Nord-Ouest, la chasse au bœuf musqué est interdite en tout endroit des Territoires du Nord-Ouest. A l'été de 1940, une région d'environ 14,000 milles carrés englobant le delta du Mackenzie a été établie comme sanctuaire du castor et la chasse ou le piégeage de cet important animal à fourrure y furent interdits jusqu'à nouvel ordre.

Le troupeau de 2,370 rennes d'Alaska, placé sur une réserve du Gouvernement près du delta du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, constituait le noyau d'une industrie croissante établie au bénéfice de la population indigène. En plus du troupeau mère sur la réserve, fort de quelque 4,000 têtes, il y avait à la fin de 1940 deux troupeaux de plus de 2,000 têtes sous la surveillance des indigènes près des rivières Anderson et Horton. Avec l'augmentation des faons en 1941, le nombre de rennes des divers troupeaux dépassera probablement 8,000 têtes. L'entraînement des jeunes indigènes à la garde des troupeaux est un des aspects importants de cette entreprise.

L'usage de plus en plus répandu de l'avion pour le courrier et le transport en général a engagé l'administration à établir des champs d'atterrissage dans tout le district de Mackenzie. Des parcs d'atterrissage d'hiver ont été aménagés à Fort-